

COMMUNIQUE DU SNUDI-FO

DU LOT-ET GARONNE

Psychologues de l'Éducation nationale : Nous en avons assez de voir nos conditions de travail se détériorer

Depuis de nombreux mois, nos collègues Psy EN EDA ne cessent d'alerter l'administration de la dégradation de leurs conditions de travail. Cinq d'entre eux se sont réunis jeudi 4 mai en stage syndical avec le SNUDIFO47.

Ce fut l'occasion d'un large échange sur les problématiques de la profession, et de prises de décisions pour porter leurs revendications.

1. Outils, matériel, locaux Outils professionnels

Aucun des Psy EN présents ne bénéficie des outils à jour. Le SNUDI-FO revendique un budget de fonctionnement annuel à hauteur des besoins de chaque PsyEN EDA. Pour le SNUDI-FO, ce budget doit être assuré par le Rectorat et l'administration dans son ensemble. Il est intolérable que chaque PsyEN doive « quémander » des subventions directement auprès des mairies ou des communautés de communes !

→ Le SNUDIFO47 interviendra auprès de la DSDEN et des IEN. Locaux, matériel

Les situations sont diverses : Certains disposent d'un bureau, d'autres non ; parfois le bureau est peu accessible. Tous disposent d'une ligne téléphonique fixe ou d'un mobile professionnel (que pour certains, ils payent avec leurs deniers), mais la plupart n'ont ni ordinateur ni connexion internet.

→ Décision est prise de recenser la situation d'autres collègues avant de l'aborder en audience.

2. Postes vacants, non remplacement, injonctions d'intervenir sur d'autres secteurs et circonscriptions...

Conséquence de la vacance de 3 postes sur 21 dans le département, de la difficulté pour l'administration de recruter des contractuels sur des emplois peu attractifs, certains Psy EN font état d'injonctions de leur IEN consistant à les envoyer sur telle école où « il y a une urgence ». Ils vivent mal cette situation. Les envoyer du soir pour le lendemain éteindre un « incendie » qui couve dans une école traduit un profond mépris pour les personnels et une méconnaissance de leurs missions.

Il a même été demandé à l'un d'eux, avant que cela ne soit abandonné, d'intervenir sur une autre circonscription !

Les personnels n'ont pas à subir les conséquences de la dégradation de l'attractivité du métier, conséquence de la mastérisation et de la création du nouveau corps en 2017.

3. Autres aspects de la dégradation des conditions de travail

La création des pôles ressources participe de cette dégradation. Mis en place par une circulaire de 2014, ils tendent ces dernières années à se substituer de plus en plus au RASED dans la gestion des dossiers et dans les réponses aux demandes d'intervention formulées par les équipes pédagogiques.

Dans notre département, il apparaît que leur fonctionnement et leur impact sur les missions des PsyEN peuvent varier d'une circonscription à l'autre : Ici 3 réunions programmées par an sur le temps scolaire, pour évoquer les situations complexes de la circonscription, afin d'essayer de trouver des solutions... qui se résument bien souvent à du bricolage pour palier aux problèmes liés à l'inclusion. Là des réunions organisées lorsque des écoles saisissent la circonscription. Ailleurs encore on note la mise en place de « mini pôles » un mercredi matin par période, qui regroupent un seul Psy EN, avec l'équipe de circonscription...

Autre aspect soulevé : les collègues sont de plus en plus face à un conflit entre le respect qu'ils doivent au Code de déontologie des psychologues, et la réponse aux injonctions de la hiérarchie.

Ces situations entraînent une perte de sens des missions, un sentiment d'impuissance.

4. Formation

Dans le cadre du projet Phare de lutte contre le harcèlement, certains d'entre eux ont reçu un mail disant qu'ils doivent 12 heures sur M@gistère. Or, dans les obligations de service des Psy EN ne figurent pas les 108 heures annualisées auxquelles sont soumis les professeurs des écoles. Ils n'ont donc pas à effectuer ces 12 heures.

En revanche, nos collègues demandent davantage de formation continue en relation avec les problématiques de leur métier. En particulier, la mise en place de sessions régulières d'analyse de pratique : un outil de régulation qui permet de prendre de la distance et de mener une réflexion sur les situations délicates que rencontrent les psychologues. Des formations en distanciel (à l'image de ce qui s'est fait pendant le COVID) afin d'éviter des déplacements chronophages sur Bordeaux seraient les bienvenues.

5. Frais de déplacement

Nos collègues Psy EN font état d'une amélioration de la prise en charge des frais de déplacement.

Cependant, avec un défraiement de seulement de 30 centimes par km, on est loin du compte si l'on considère l'usure du véhicule et l'augmentation du prix des carburants. Au-delà, cette amélioration ne doit pas être un prétexte pour leur faire accepter n'importe quoi.

Décisions prises à l'issue de ce stage :

- Rédaction d'un communiqué résumant les différents aspects de la dégradation des conditions d'exercice de la profession.

Demande d'audience au DASEN pour aborder les problématiques et porter les revendications.